

Ouverture du procès d'Abdelkader Merah, frère du "Tueur au scooter"

lundi 2 octobre 2017, par [Thémis](#)

Cinq ans après les tueries de Toulouse et de Montauban perpétrées par Mohamed Merah, tué ensuite par le Raid, son frère, Abdelkader, est jugé à partir de ce lundi pour complicité.

Alors que la France est de nouveau durement frappée par la terreur à Marseille, c'est un procès hautement symbolique qui débute ce lundi à Paris. Mais ce n'est pas le procès de Mohamed Merah, le Tueur au scooter, l'assassin d'enfants juifs et de soldats : celui qui — au nom de l'islam et de l'organisation terroriste Al-Qaïda — a tué sept personnes en onze jours, à Toulouse et Montauban au printemps 2012, a été abattu par les policiers du Raid le 22 mars 2012 après trente-deux heures de siège.

Cinq ans après, deux autres hommes prendront place dans le box de la cour d'assises spéciale (uniquement composée de magistrats professionnels) : son frère Abdelkader Merah, 35 ans, complice présumé des tueries, et l'un de leurs copains de cité, Fettah Malki, 34 ans, fournisseur présumé d'une des armes utilisées. Sur leurs épaules risque pourtant de peser tout le poids d'une affaire dont on ignorait alors qu'elle préfigurait une menace terroriste durable. Et aussi le chagrin des proches des victimes et la douleur des rescapés.

Faute de pouvoir juger l'auteur des crimes, la justice a sondé les moindres recoins de son parcours et passé au crible tout son entourage pour établir s'il avait eu ou non des complices. Au terme d'une longue instruction, Fettah Malki, soupçonné notamment d'avoir fourni le pistolet-mitrailleur utilisé par Merah lors du massacre de l'école juive Ozar-Hatorah, comparait pour « association de malfaiteurs terroriste criminelle » et « recel de vol commis en relation avec une entreprise terroriste ». Connue à l'époque comme « le receleur » du quartier toulousain des Izards, cet ex-pizzaïolo réfute avoir eu connaissance des intentions djihadistes de Mohamed Merah. Il encourt vingt ans de réclusion criminelle.

Considéré comme le « complice référent religieux »

Abelkader Merah, lui, l'un des frères aînés du tueur, va être jugé pour « association de malfaiteurs terroriste criminelle » et surtout « complicité d'assassinats et de tentatives d'assassinats commis en relation avec une entreprise terroriste ». Il a reconnu sa participation au vol du puissant scooter qui a servi ensuite à perpétrer les crimes, mais a toujours nié avoir été informé ou s'être associé aux projets sanglants de son cadet.

« Je condamne les actes commis par mon frère mais [...] je suis fier de la façon dont il est mort en combattant », avait-il déclaré en garde à vue. Ce salafiste radical, repéré par les services de renseignement dès 2007, est considéré par l'accusation comme « le complice référent religieux » de Mohamed Merah — en somme, son mentor. Mais son influence réelle et son implication dans les meurtres — lui se perçoit « en bouc émissaire » des actes de son petit frère — seront âprement discutées par sa défense. Il encourt la réclusion à perpétuité.

Prévu pour durer vingt-quatre jours, ce procès sera sans doute, en filigrane, l'occasion d'une mise en perspective des évolutions en matière de lutte antiterroriste et d'organisation des services de renseignement (dont l'affaire Merah avait révélé les failles). Parmi la cinquantaine de témoins figurent des hauts fonctionnaires de police, dont l'ex-patron de la Direction centrale du renseignement intérieur Bernard Squarcini. « Ces ratés doivent être débattus », dit Me Samia Maktouf, l'avocate de la famille du

premier soldat tué par Merah, Imad Ibn Ziaten. La mère de celui-ci, Latifa, parcourt depuis la France pour « porter un message de paix ». Au procès, elle espère « que la lumière soit faite ». Et voudrait que le frère de l'assassin de son fils « [la] regarde en face ».

Date : 02/10/17

Auteur : Pascale Égré

Source : Le Parisien